

PROCES-VERBAL :

## **ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 8 JUILLET 2020 A 18H30 Bains de Saillon**

En présence de neuf bourgeois, le président Thurre ouvre cette assemblée bourgeoisiale légalement convoquée.

Après les salutations d'usage il nomme les quelques personnes qui se sont excusées et rappelle l'ordre du jour.

### **1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoisiale**

#### Lecture et approbation

Le Secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 28 novembre 2019.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **2. Comptes 2019 de la bourgeoisie**

#### Lecture et commentaires

Le président Thurre apporte quelques commentaires sur les comptes 2019 de la bourgeoisie.

Ceux-ci présentent une perte de Fr. 42'336.30 et une fortune de Fr. 1'103'135.03.

#### Rapport du réviseur des comptes

M. Philippe Dini de la fiduciaire Dini et Chappot SA lit les conclusions de leur rapport de révision qui recommandent d'approuver les comptes.

#### Approbation

L'assemblée bourgeoisiale approuve les comptes 2019 à l'unanimité.

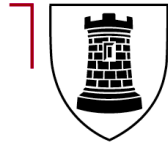
### **3. Divers**

Le président Thurre informe rappelle aux bourgeois que suite à l'adoption par la Confédération du Plan Directeur Cantonal, le site de la Sarvaz figure dans la fiche E.9 Décharges avec l'état « Information préalable ». Il se peut donc qu'il soit exigé de combler cette brèche. Par contre, dans le cadre de la gestion des eaux potables de notre commune, ce secteur a été mis provisoirement en zone de protection. Ce qui ne permettra pas le dépôt de matériaux non-propres.

Pour ce qui est du zonage des terrains « En Rosaire », il est également rappelé aux bourgeois que l'ouverture de cette zone ne pourra se faire que lorsque que le Valais dans sa globalité soit dans les normes fédérales de surfaces à construire, prévision à quinze ans. Dans ce cadre notre commune a été soumis aux exigences du programme fédérale Raum+ qui consiste à passer en revue l'ensemble des zones constructibles pour déterminer les surfaces pas encore construites.

Bourgeoisie de

Saillon



Une bourgeoise demande s'il est prévu un entretien sur la traverse de Sinlioz car cette route comporte des nids de poules. Il lui est répondu que cette route est forestière et qu'un entretien en conséquence est prévu trois fois par année avec répartition des coûts avec les communes de Leytron et Fully.

Il est également précisé, pour le confort des marcheurs, que les sentiers pédestres sont, moyennant un accord, entretenus par la commune de Leytron.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée.  
Il est 19h10.

Certifié exact

BOURGEOISIE DE SAILLON

Le Président  
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire  
Boris Clerc